



Reconnaissance AEAI N° 30671

Titulaire

Etex Building Performance GmbH
St.-Peter-Str. 25
4021 Linz
Austria

Fabricant

Etex Building Performance GmbH
4021 Linz
Austria

Groupe

223 - Obturations/passages

Produit

INTUMEX-CSP 50MM KOMBI THERMOPLASTROHRE

Description

Obturation combinée pour conduits thermoplastiques, plaques de laine de roche (50mm, 160kg/m³), surfaces extérieures enduites de INTUMEX CSP, manchette en acier INTUMEX RS avec produit intumescent, montage paroi: des 2 côtés, plafond: dessous

Utilisation

Obturation testée dans paroi: LxB=3000x1000mm, dans plafond: LxB=3000x1000mm
Paroi: 100mm, pm/pl
Plafond: 150mm, pm avec poids spécifique bas
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

PAVUS, Prag: Rapport d'essai 'Pr-17-2.110-En' (14.09.2017), Rapport d'essai 'Pr-17-2.112-En' (08.11.2017); IBS, Linz: Rapport de classification '318100801-A' (08.10.2018)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1366-3

Appréciation

Classe de résistance au feu v. annexe

Durée de validité

31.12.2024

Date d'édition

06.11.2019

Remplace l'attestation du

03.05.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo

**Système d'obturation pour conduites thermoplastiques, valeurs en mm**

F	M	D1	d	W	D2	m
60	Friatec Friaphon	52-110	2.8-5.3*	-	150	-
60	Friatec dBlue	50-125	1.8-3.9*	-	150	-
60	Geberit Silent-dB20	56-135	3.2-6.0*	100	-	-
60	Geberit Silent-dB20	56-160	3.2-7.0*	-	150	-
60	Geberit Silent-PP	32-125	2.0-4.2*	-	150	-
60	PE-HD, ABS, SAN+PVC	40-200	1.8-11.4*/**	100	-	-
60	PE-HD, ABS, SAN+PVC	32-200	1.8-11.4*/**	-	150	-
60	Pipelife Master 3	75-125	2.1-3.5*	100	-	-
60	Pipelife Master 3	75-125	2.1-3.5*	-	150	-
60	Poloplast Polo-Kal 3S	75-160	3.8-7.5*	100	-	-
60	Poloplast Polo-Kal 3S	75-160	3.8-7.5*	-	150	-
60	Poloplast Polo-Kal NG	32-250	1.8-8.6*/**	100	-	-
60	Poloplast Polo-Kal NG	32-250	1.8-8.6*/**	-	150	-
60	Poloplast Polo-Kal XS	32-110	1.8-3.4*	100	-	-
60	Poloplast Polo-Kal XS	32-110	1.8-3.4*	-	150	-
60	PVC-U, PVC-C	32-250	1.8-4.9*/**	-	150	-
60	PP-H, PP-R	40-250	1.8-14.2*/**	100	-	-
60	PP-H, PP-R	32-200	1.8-11.4*/**	-	150	-
60	Rehau Raupiano Plus	40-125	1.8-3.1**	100	-	-
60	Rehau Raupiano Plus	40-125	1.8-3.1+/**	-	150	-
60	Rehau Raupiano Plus	40-200	1.8-6.2++/**	-	150	-

Hauteur manchette de protection incendie

* 30mm

** 60mm

Manchon

+ avec/sans manchon

++ avec manchon

Légende:

F = Résistance au feu

M = Matériau conduite

D1 = Diamètre extérieur de la conduite

d = Epaisseur de paroi de la conduite

W = Montage dans paroi, épaisseur min.

D2 = Montage dans plafond, épaisseur min.

m = Fermeture mécanique auxiliaire



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe résultant des essais de résistance au feu des calfeutrements est indiqué dans le chapitre 13 et les annexes A à F de la norme EN 1366-3 2009.

Le présent document définit les possibles extensions du domaine de validité des résultats en détaillant les principales modifications autorisées par rapport à la maquette testée. Ces modifications peuvent être apportées sans que le demandeur ait besoin d'une évaluation ni de calculs supplémentaires.

ORIENTATION

Les résultats d'essai s'appliquent exclusivement à l'orientation à laquelle les calfeutrements ont été soumis à essai, c'est-à-dire dans une paroi ou un plancher.

CONSTRUCTION SUPPORT

Constructions en paroi et en plancher rigides

Les résultats d'essai obtenus avec des constructions support normalisées rigides peuvent être appliqués aux éléments séparatifs en béton ou en maçonnerie d'une épaisseur et d'une masse volumique supérieures ou égales à celles de la construction support utilisée pour l'essai.

Cette règle ne s'applique pas aux dispositifs d'obturation de tuyau placés à l'intérieur de la construction support si celle-ci est plus épaisse, sauf si la longueur du calfeutrement est augmentée de la même valeur et que la distance à partir de la surface de la construction support reste la même des deux côtés.

Constructions en paroi flexible

Les résultats d'essai obtenus avec les constructions en paroi flexible normalisée selon 7.2.2.1.2 couvrent toutes les constructions en paroi flexible de la même classe de résistance au feu, sous réserve que:

- la construction ait une épaisseur totale inférieure ou égale à l'épaisseur minimale de la gamme indiquée dans le Tableau 3, pour la paroi flexible normalisée utilisée pour l'essai.
Cette règle ne s'applique pas aux dispositifs d'obturation de tuyau placés dans la construction support, sauf si la longueur du calfeutrement est augmentée d'une valeur égale et que la distance à partir de la surface de la construction support reste la même des deux côtés;
- le nombre de couches de plaques et l'épaisseur totale des couches de plaques est supérieur ou égal à celui soumis à essai lorsque aucun chevêtre n'est utilisé;
- les constructions en paroi flexible avec des montants en bois sont constituées au moins du même nombre de couches que celui indiqué dans le Tableau 3, aucune partie du calfeutrement n'est à moins de 100mm d'un montant, la cavité est fermée entre le calfeutrement et le montant, et au moins 100mm d'isolant de classe A1 ou A2 selon l'EN 13501-1 sont placés dans la cavité entre le calfeutrement et le montant.

Un chevêtre est considéré comme faisant partie du calfeutrement. Les essais sans chevêtre couvrent les applications avec chevêtre mais pas l'inverse.

La construction en paroi flexible normalisée ne couvre pas les constructions en panneau sandwich et les parois flexibles dans lesquelles le revêtement ne recouvre pas les montants des deux côtés. Dans ces constructions, les trémies doivent être soumises à essai au cas par cas.

Les résultats d'essai obtenus avec les parois support flexibles peuvent être appliqués aux éléments en béton ou en maçonnerie d'une épaisseur totale supérieure ou égale à celle de l'élément utilisé dans les essais.

Cette règle ne s'applique pas aux dispositifs d'obturation de tuyau placés dans la construction support, sauf si la longueur du calfeutrement est augmentée d'une valeur égale et que la distance à partir de la surface de la construction support reste la même des deux côtés.



TAILLE DU CALFEUTREMENT ET DISTANCES

Les résultats d'essai obtenus en utilisant des configurations de paroi et de plancher normalisées sont valables pour toutes les tailles de calfeutrement (en termes de dimensions linéaires) inférieures ou égales à celles soumises à essai, à condition que la valeur totale des sections des traversants (incluant l'isolation) ne dépasse pas 60 % de la superficie de la trémie, que les distances de travail ne soient pas inférieures aux distances de travail minimales (telles que définies dans les Annexes A, B, E et F) utilisées dans l'essai, et qu'un calfeutrement vierge de la taille maximale désirée ait été soumis à essai en plus.

Pour les constructions de plancher, les résultats des essais avec un calfeutrement de longueur minimale de 1000mm s'appliquent à toutes les longueurs, tant que le rapport périmètre/aire du calfeutrement n'est pas inférieur à celui du calfeutrement soumis à essai.

La distance entre un traversant unique et le chant de la trémie doit demeurer dans l'intervalle soumis à essai.

CALFEUTREMENTS DE TRÉMIES DE TUYAUX

Tuyaux en plastique

Les résultats obtenus avec un calfeutrement de trémie multiple peuvent être étendus à un calfeutrement de trémie simple de même type, mais pas l'inverse.

La gamme de matériaux du tuyau et/ou de l'isolation autorisée est la gamme couverte par l'essai, y compris par les résultats de l'approche critique de tuyau, le cas échéant.

Les résultats d'essai des tuyaux en PVC-U selon l'EN 1329-1, l'EN 1453-1 ou l'EN 1452-1 sont valables pour les tuyaux en PVC-U selon l'EN 1329-1, l'EN 1453-1 et l'EN 1452-1 ainsi que pour les tuyaux en PVC-C selon l'EN 1566-1.

Les résultats d'essai des tuyaux en PE-HD selon l'EN 1519-1 ou l'EN 12666-1 sont valables pour les tuyaux en PE selon l'EN 12201-2, l'EN 1519-1 et l'EN 12666-1, pour les tuyaux en ABS selon l'EN 1455-1 et les tuyaux en SAN+PVC selon l'EN 1565-1.

Si un tuyau a été soumis à essai perpendiculairement et obliquement par rapport à la construction support, le résultat est valable pour tous les angles compris entre l'angle droit et l'angle de l'essai.